



CORRUPTION ACTIVE/PASSIVE

Par PG95

Bonjour
Bonjour

Je viens de recevoir hier une convocation pour interrogatoire de première comparution .
pour corruption active et passive .

Je suis employée dans une agence de voyages et mon client entre 2013 et 2017 m a commandé des voyages
personnels et privés pour lui et ses amis .

Il m a demandé de libeller les factures en mettant que les déplacements étaient professionnels .

Je n ai rien touché pour cela .

Mon client a eu un contrôle fiscal et la police est venue dans mon agence pour rechercher des factures et des mails
et j ai été placée quelques heures en garde à vue en 2016

Mon client est décédé fin 2019

Pouvez vous me dire si la procédure est toujours valide ou bien si elle est éteinte avec la mort de mon client ?

Bien cordialement

Pg

Par ESP

Bonjour aussi à vous.

Oui, l'action publique s'éteint avec la disparition du suspecté.